



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Sous la gouverne des maires de Chambly, de Marieville et de Richelieu, une nouvelle convention collective est conclue à la SECT'Eau

Richelieu, Chambly, Marieville, le 30 septembre 2026. Sous la gouverne de la mairesse de Chambly, Alexandra Labbé, du maire de Marieville, Vincent Després, et du maire de Richelieu, Jacques Ladouceur, la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (SECT'Eau) a conclu une nouvelle convention collective avec ses sept employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP). Les deux parties l'ont signée le 2 septembre dernier. D'une durée de cinq ans, elle couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.

La SECT'Eau est un organisme municipal qui gère la production et le traitement de l'eau potable pour ces trois villes de l'est de la Montérégie. Avec cette entente, les trois municipalités assurent la stabilité d'un service essentiel à près de 50 000 citoyens desservis tout en reconnaissant l'expertise des employés responsables de la qualité de l'eau potable.

Des conditions de travail bonifiées

La nouvelle convention augmente le nombre de jours de vacances et bonifie le nombre de jours fériés. Les conditions de retraite sont aussi améliorées.

Nouvelle structure salariale

La convention collective précédente comprenait une lettre d'entente qui a mené à une nouvelle structure salariale et à la révision des descriptions de tâches. Les membres ont entériné ces changements le 8 septembre dernier.

En tenant compte de cette réforme, les employés recevront des augmentations salariales totales de 32,6 % sur cinq ans. Il s'agit d'une moyenne pour l'ensemble des employés, et non d'un taux applicable à chacun.

« Nos trois villes ont travaillé ensemble pour en arriver à une entente équitable. Les employés de la SECT'Eau nous fournissent une eau potable de qualité, et cette convention reconnaît leur travail. Elle nous permet aussi de compter sur une équipe stable pour les prochaines années », ont déclaré Alexandra Labbé, mairesse de Chambly, Vincent Després, maire de Marieville, et Jacques Ladouceur, maire de Richelieu.

« Au bout de près de trois ans de négociation, je suis fier du chemin parcouru et des gains obtenus pour nos sept membres. La nouvelle structure salariale et la révision des descriptions de tâches permettent de mieux reconnaître leur expertise et leurs responsabilités. Cette entente marque une avancée majeure pour nos conditions de travail et témoigne de la résilience qu'il a fallu pour mener cette démarche à terme et améliorer concrètement le quotidien de nos membres », a commenté Maxime Gagnon, président de la section locale 2968 du SCFP.

À propos de SECTEAU

La Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (SECT'Eau) est un organisme municipal qui gère la production et le traitement de l'eau potable pour les villes de Chambly, de Marieville et de Richelieu. Sa mission est d'assurer la production et le traitement de l'eau potable pour ces trois villes de l'est de la Montérégie. Puisée à même la rivière Richelieu, l'eau est traitée et filtrée à l'usine de la SECT'Eau, située à Carignan, avant d'être acheminée aux réseaux d'aqueduc municipaux. Sous la direction de M. Éric Desbiens, de la SECT'Eau veille chaque jour à fournir une eau potable sécuritaire et de qualité, tout en entretenant ses installations et en explorant de nouvelles technologies pour améliorer ses procédés.

À propos du SCFP

Le SCFP compte 143 000 membres au Québec. Il représente environ 70 % des employés municipaux de la province, soit quelque 40 000 membres.

— 30 —

Source:

SECT'Eau - *Contribuer à la protection de notre environnement*
514-208-2454



Direction des communications et relations citoyennes
Ville de Richelieu
450 658-1157 poste 271



Direction des communications et relations citoyennes
Ville de Chambly
450 658-8788



Direction des communications et relations citoyennes
Ville de Marieville
450 460-4444, poste 246